

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
AUPRÈS DU C.N.P.E. DE CATTENOM**

**DU 3 OCTOBRE 2022
CASINO DE CATTENOM**



Etaient présents :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- Mme Catherine BAILLOT, Conseillère Régionale Grand Est,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville », Maire de Kuntzig,
- Mme Maryse GROSSE, Adjointe au Maire de Boust, représentant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- M. Alain REDINGE, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Gavisse,
- M. Laurent SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Adjoint au Maire de Yutz,
- M. Jean KIEFFER, représentant de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, représentant de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Bernard ZENNER, Maire de Cattenom,
- M. Gabriel DECET, représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Stéphane VOGEL, représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- M. le Commandant RINALDI, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- Mme Nadine LA ROSA, Principale du Collège de Cattenom,
- Mme Marianne RUMMEL, Association Bund Trier,
- Mme Myriam HEIRENDT, Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Thierry HEGAY, Sous-Préfet de Thionville,
- M. Dimitri LE GUELLEC, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), Préfecture de la Moselle,
- Mmes Hélène TOBOLA et Anne-Marie KEYSER, ARS Grand Est, représentant la Déléguée Territoriale pour la Moselle Mme Lamia HIMER,
- Mme Camille PERIER, Cheffe de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Cheffe de mission communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Virginie BORDIN, Direction de la communication du CNPE de Cattenom,
- M. Laurent PEREZ, Chef de projet ancrage territorial au CNPE de Cattenom,
- M. Roger SPAUTZ, Greenpeace Luxembourg,

Assistaient également :

- M. le Capitaine Cyril RODANGE, Adjoint au commandant de compagnie de la gendarmerie de Thionville,
- M. le Lieutenant Antoine CAYER, commandant en second du Peloton de Sécurité et de Protection de la Gendarmerie (PSPG) de Cattenom, /

- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI de Cattenom.

Etaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est,
- M. Mathieu WEIS, Conseiller Départemental du canton d'Algrange,
- Mme Estelle BOHR, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- Mme Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton de Thionville,
- M. Rémy DICK, Vice-Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Fameck,
- M. Patrick GRELOT, Conseiller Départemental du canton du Pays Messin,
- Mme Valérie ROMILLY, Conseillère Départementale du canton du Sillon Mosellan,
- Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, Conseillère Départementale du canton d'Hayange,
- M. Lionel FOURNIER, Conseiller Départemental du canton de Rombas,
- M. Pierre TACCONI, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- M. Michel HERGAT, Vice-Président de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire d'Entrange,
- M. Jean-Marc COCQUYT, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Olivier KORMANN, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Rodemack,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, représentante de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Fixem,
- Mme Nathalie EVEN-POSTAL, représentante de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville,
- M. Bernard VEINNANT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Maire de Basse-Ham,
- Mme Catherine LAPOIRIE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Maire d'Ay-sur-Moselle,
- M. Jean-François MEDVES, représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- M. Patrick RISSER, Président de la Communauté d'Agglomération Pays-Haut Val d'Alzette,
- M. Yves MULLER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle, Maire de Marange-Silvange,
- M. Armand SCHWEITZER, Président de l'Association Illangeoise Contre les Nuisances Industrielles,
- M. Armand BEMER, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la Moselle,
- M. Marc TABOURET, représentant de la Confédération du Logement et du Cadre de vie (CLCV),
- M. Patrice COSTA, Institut Européen d'Ecologie,
- M. Antonello DORE, Ma Zone Contrôlée,
- M. Michel MARQUEZ, Responsable de l'Unité d'Accompagnement ATMO Grand Est,
- M. Daniel TROUILLOT, Président de l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. Pierre MERTZ, représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- M. Didier JUNKER, représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- M. Marc HOVER, Directeur Général des Services du Département de la Moselle,
- M. Erwan Le QUELLEC, Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
- M. Serge FEBVRE, Membre titulaire à la CCI de Moselle Métropole Metz, Vice-Président « Commerce »,
- M. Laurent WELTER, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,

- Ne faudrait-il pas modifier la géométrie des lignes, a priori responsable de l'apparition du phénomène de corrosion sous contrainte ?
- L'ASN prévoit-elle des analyses approfondies sur les deux réacteurs de Fessenheim, actuellement en démantèlement ?

M. Jérôme LE SAINT prend la parole pour apporter ses éléments de réponse. Aux deux premières questions, il répond qu'il n'est pour l'instant pas prévu de transmettre ces éléments.

A la troisième question, il explique qu'en effet, les pièces fissurées seront remplacées par des pièces faites avec le même matériau et selon la même méthode de soudure. Il complète en expliquant qu'il serait plus long de changer de matériaux, par manque de connaissance, mais affirme que des contrôles seront effectués régulièrement (fréquence à définir) et que le remplacement d'éventuelles pièces nouvellement corrodées se ferait au fur et à mesure. Puis, il ajoute que ce phénomène ne remet pas en cause la sûreté nucléaire, si tant est que la corrosion sous contrainte ne se propage pas.

La quatrième question évoque un traitement en profondeur de la cause du phénomène de corrosion, ce qui n'est pas prévu pour l'instant. La doctrine consiste à conserver le design actuel, tout en réalisant des contrôles. A l'avenir, des réflexions seront engagées quant à de nouvelles méthodes de remplacement.

Enfin, il indique qu'un réacteur de Fessenheim a été contrôlé, sans montrer de présence de corrosion.

Mme Camille PERIER ajoute que les réacteurs de Bugey et de Chinon, correspondant aux deux générations de réacteurs de 900 MWe, ont également été contrôlés ; de la corrosion sous contrainte a été observée uniquement à proximité d'une soudure de Chinon qui avait fait l'objet de réparations, facteur aggravant de sensibilité au phénomène.

Mme Catherine BAILLOT demande si la corrosion sous contrainte est un phénomène nouveau.

M. Jérôme LE SAINT répond qu'aucune trace de corrosion n'avait été repérée avant 2021, ni en France, ni à l'étranger. Les technologies de contrôle, qui ont évolué dans le temps (contrôles ultrasons depuis une dizaine d'années), ont certainement permis de détecter ce phénomène, qui n'est pas lié au vieillissement des installations.

Mme Marianne RUMMEL s'interroge sur la progression des fissures. Elle souhaite savoir si ces dernières s'étendent en continu, si elles peuvent être contenues et dans quel laps de temps elles apparaissent.

Mme Camille PERIER explique avoir peu d'éléments pour évaluer la cinétique, étant donnée l'absence de contrôles de ce phénomène par le passé. Ainsi, l'ASN n'est pas en capacité d'estimer leur vitesse de propagation. Des connaissances doivent encore être acquises sur ce sujet.

M. Jérôme LE SAINT note que, de manière empirique, les fissures ne dépassent jamais la première soudure réalisée. Les recherches en cours cherchent à définir la vitesse maximale de propagation de la corrosion sur une année, afin de pouvoir mieux anticiper les risques.

Mme Marianne RUMMEL s'intéresse ensuite aux personnes travaillant sur de tels chantiers et à leurs durées maximales de présence autorisée sur place, en raison des conditions d'irradiation.

Mme Camille PERIER confirme que ces tuyauteries sont fortement irradiantes, car elles sont proches du circuit principal et que les enjeux de radioprotection sont importants. La limite qui s'applique à ces travailleurs est la même que pour tous les travailleurs susceptibles d'être exposés à des rayonnements ionisants, et leur dosimétrie individuelle est suivie.

Mme Marianne RUMMEL demande si des entreprises spécialisées non françaises interviennent sur les installations corrodées et combien de personnes supplémentaires cela représente.

M. Jérôme LE SAINT annonce que pour une soudure, l'intervention de quatre soudeurs est nécessaire, pas seulement pour une question de limitation de la dosimétrie mais aussi dans un souci d'optimisation des durées de travail, en vue d'un redémarrage plus rapide des réacteurs. Il ne sait pas dire précisément combien de personnes supplémentaires cela représente.

Il ajoute que la dosimétrie est surveillée grâce aux limites réglementaires. Des seuils mensuels maximum sont établis. Les temps d'intervention sont donc régulés, via une alarme pour ceux qui dépasseraient le seuil, à la fois pour les salariés EDF et pour les sous-traitants.

M. Roger SPAUTZ revient sur l'origine des soudeurs venant en renfort (Etats-Unis pour certains). Il demande si cela signifie qu'EDF n'embauche pas assez de soudeurs en interne pour tout réaliser le plus rapidement possible.

M. Jérôme LE SAINT confirme que peu de soudeurs en France possèdent toutes les compétences requises, ce qui a poussé EDF à chercher des soudeurs en dehors de ses frontières.

Il souhaite ensuite réaffirmer que le phénomène de corrosion sous contrainte ne constitue pas d'enjeux pour la sûreté à court terme que des contrôles seront effectués sur l'ensemble des réacteurs du parc.

Il informe les membres de la CLI qu'il tiendra une conférence de presse le vendredi 7 octobre 2022, dans les locaux de l'entreprise de soudure ENDEL à Richemont. Il affirme qu'il lui semblait important de s'exprimer en priorité devant les membres de la CLI.

M. Alain REDINGE a compris que les contrôles non destructifs sont effectués sur des tuyaux vides. Il souhaite savoir si la radiographie serait identique dans les conditions normales d'utilisation (155 bars, 300 degrés).

M. Jérôme LE SAINT explique que des contrôles ultrasons sont effectués à une température maximale de 50 degrés, peu importe que les tuyauteries soient pleines d'eau ou vides. Les réacteurs doivent être arrêtés et refroidis pour réaliser les contrôles.

Mme Camille PERIER ajoute que l'analyse du contrôle est effectuée en tenant compte des conditions énoncées ci-dessus, et pas des conditions normales de fonctionnement du réacteur.

M. Jérôme LE SAINT ajoute que les circuits sont mis à l'épreuve tous les dix ans, lors des visites décennales, et qu'aucune fuite n'a été décelée jusqu'à aujourd'hui, sur aucun réacteur du parc français.

Mme Rachel ZIROVNIK demande à quelle période les réacteurs de la centrale de Cattenom redémarreront.

M. Jérôme LE SAINT explique que la priorité sera avant tout la sûreté. Les réacteurs seront redémarrés lorsqu'il sera possible de démontrer qu'ils peuvent fonctionner en l'état, ou bien lorsque les réparations auront été effectuées. Plus précisément, il évoque les dates suivantes :

- Le réacteur n°4 devrait redémarrer en novembre 2022, aucune trace de corrosion n'ayant été détectée.
- Pour le réacteur n°1, le programme de contrôle est presque terminé. Une légère trace a été décelée. Le programme de contrôle sera soumis à l'ASN dans les prochains jours. Des discussions s'engageront ensuite sur la possibilité ou non de le faire fonctionner en l'état durant l'hiver 2022, avant réparation.
- Sur le réacteur n°3, de la corrosion a été détectée. Une extension de la zone de contrôles est en cours, afin de déterminer le périmètre des pièces à remplacer. Le réacteur pourrait redémarrer à la mi-décembre 2022, mais sans certitude.

Mme Rachel ZIROVNIK informe ensuite les membres de la CLI de la tenue du webinaire ANCCLI-HCTISN (Haut-Comité pour la Transparence et l'Information sur la sûreté nucléaire) le 10 novembre 2022, sur le sujet de la corrosion sous contrainte. Les membres intéressés peuvent se manifester auprès de la secrétaire de la CLI.

Elle donne rendez-vous pour la prochaine réunion de la CLI, qui sera publique, le 9 novembre 2022 à 14h, dans les locaux du Département de la Moselle, à Metz.

La séance est levée à 16h11.